REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 29 mars 2022]

Date de la convocation
23 mars 2022
Date d'affichage
30 mars 2022

Nombre de conseillers

En exercice :	33
Présents :	31
Procurations :	0
Votants :	31

N° 034/ 2022

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Martine MOSTARDI, Thierry BODDI, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Martine VIOLETTE, Lahcene BAAZIZ, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Isabelle BEAUVAIS, Philippe ISSARD, Christel PALIS, David AMALRIC, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, Corinne DARMANI, Jean BATAILLOU, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc AGUERRE, Agnès MERONI, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés :

Absents : Alice GAUTREAU, Thomas DOMENECH

Secrétaire de séance : Claire VILLENEUVE

OBJET DE DELIBERATION : Subvention exceptionnelle à l'Ukraine

Dans le cadre du soutien de la Ville de Gaillac au peuple ukrainien, madame le maire propose aux élus d'approuver le versement d'un don exceptionnel de 10 000 €.

Cette subvention sera adressée à l'association des maires et des élus locaux du Tarn afin d'être redistribuée en toute transparence aux organismes et associations venant en aide aux victimes de ce conflit.

VOTE : 4 ABSTENTIONS

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement de la subvention mentionnée ci-dessus,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 30 mars 2022

Signé électroniquement par :
Martine SOUQUET

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20220330-034-2022-DE
Date de télétransmission : 30/03/2022
Date de réception préfecture : 30/03/2022